



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique

Question écrite n° 52454

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'achat massif de terres agricoles en Afrique. En effet, les investisseurs internationaux s'intéressent aux meilleures terres agricoles. C'est le danger de priver les populations locales de moyens de subsistance essentiels. L'Institut international de l'environnement et du développement (IIED) avec deux institutions de l'ONU, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Agence pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) viennent de rendre un rapport établi sur l'analyse en détail des répercussions de telles pratiques dans huit pays africains. Le rapport, publié le 25 mai confirme l'accroissement des transactions à grande échelle. En cinq ans, en Éthiopie, au Ghana, au Mali, à Madagascar et au Soudan, ce sont 2,5 millions d'hectares sur lesquels les investisseurs se sont rués. Comme souvent en Afrique, ces terres sont propriété des États, et les paysans ne détiennent qu'un droit d'usage. Intitulé "Accaparement des terres ou opportunité de développement ?", leur rapport appelle à la consultation des populations rurales menacées et à une meilleure prise en compte de leurs intérêts dans les transactions. Il souligne un manque de transparence dans les processus de décision et les circuits d'investissement, de quoi alimenter les craintes de corruption. Pour s'enrichir certains requins de la finance n'hésiteront pas à affamer des populations entières en pratiquant « *l'agribusiness* ». Elle lui demande de lui indiquer si des investisseurs ayant bénéficié des aides de l'État français ces derniers mois, en raison de la crise, ont acquis des terres africaines.

Texte de la réponse

Face à l'accumulation de prises de contrôle de terre de la part de firmes étrangères, en particulier dans les pays du Sud, et conscient des crises que cela n'aurait pas manqué de provoquer, le ministère des affaires étrangères et européennes a réagi par l'organisation, dès la fin 2008, d'une réunion interministérielle ouverte à des universitaires et des ONG. Cela a permis d'alerter l'administration française dans son ensemble sur les dérives de telles pratiques foncières. Par ailleurs, la stratégie pour l'agriculture du comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) considère que l'amélioration des conditions de production passe par la sécurisation du foncier inscrite dans les politiques nationales et locales. Afin de promouvoir cette approche et de la faire connaître, un « comité foncier » a été mis en place en 1996 par le MAEE, qui associe l'ensemble des acteurs français. Il a produit un « Livre blanc sur la gouvernance foncière et la sécurisation des droits dans les pays du Sud », créé un site internet francophone et a contribué à la création d'un groupe européen et à la formulation de directives qui vaudront pour nos partenaires de l'UE. Notre souci de partager notre approche au-delà des frontières européennes se concrétise aussi par la présence d'un assistant technique sur le sujet, à la Banque mondiale à Washington, et d'un autre à Dakar au sein d'un centre de ressources régional ouest africain (Hub-rural) qui anime un forum et fournit de l'expertise sur les questions foncières. Il n'y a donc aucune stratégie visant à favoriser l'achat ou la concession de terre au profit d'entreprises françaises dans les pays du Sud. De façon générale, la coopération française dans le domaine agricole et de la sécurité alimentaire vise à renforcer les agricultures familiales dans la mesure où ces dernières sont identifiées, par les pays eux-mêmes, comme la base du développement de leur agriculture. Ce choix nous

présERVE de tout soutien à l'idée d'un transfert de la responsabilité de la sécurité alimentaire et du développement agricole à des opérateurs étrangers qui prétendraient l'assumer par le biais de l'acquisition de terres. Aucune aide française favorisant l'acquisition de terre en Afrique n'a été fournie à des entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52454

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5708

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7412